

Polémique et déchirement entre élus sur l'urbanisme

SISTERONAIIS-BUËCH Le conseil communautaire s'est terminé en pugilat

Les mots laissent planer une rancœur manifeste. "Ils n'ont plus rien à faire ici dans cette communauté de communes (...) Ils doivent partir et aller à Digne (...) On ne tire pas sur sa propre maison (...) Ils n'ont pas tenu leur promesse". En fin de réunion certains élus laissent éclater leur amertume.

La séance du conseil communautaire du Sisteronais-Buëch (62 communes) débutait pourtant dans une ambiance plutôt sereine. Les 76 élus communautaires présents (en comptant les procurations) sur un total de 93 élus, se retrouvaient au complexe des Marres. Officiellement, rien ne laisse percevoir une fin tragique. À l'ordre du jour, une trentaine de points et notamment l'épineux dossier du site d'enfouissement de Sorbiers. À ce sujet, les élus ont d'ailleurs voté à la majorité la poursuite de l'exploitation de la décharge.

Elus frondeurs

L'information est donc tombée après trois heures de débats. Le président de l'intercommunalité et maire de Sisteron, Daniel Spagnou, annonce que 10 membres (Motte-du-Caire, Turriers, Gisors, Nibles, Châteaufort, Bayons, Clamensane, Faucon-du-Caire, Sigoyer et Bellafaire) ont déposé, le 26 mai dernier, deux recours devant le tribunal administratif de Marseille. Ces élus remettent en cause une délibération du conseil communautaire qui prévoit que les actes d'urbanisme soient rendus aux communes et non plus gérés par l'intercommunalité comme le prévoit la loi depuis le 1^{er} janvier



À l'issue des débats assez virulents, le président de l'intercommunalité, Daniel Spagnou, a demandé un vote de confiance, finalement, adopté à l'unanimité.

/ PHOTO J.M.

dernier. Dans la ligne de mire également les arrêtés préfectoraux qui ont acté ce changement de compétence. "C'est un problème moral. Vous attaquez une délibération prise démocratiquement. Et en plus vous demandez une amende de 3.500€, s'énervé Daniel Spagnou.

Selon lui, les élus considérés désormais comme frondeurs ont déposé ces recours "afin que l'intercommunalité prenne en charge financièrement leurs ancienne intercommunalité de La Motte-Turriers) études liées à l'urbanisme", estimées à 250 000€.

Si les recours sont adoptés, l'urbanisme sera géré par l'intercommunalité Sisteronais-Buëch avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Dans la salle, les regards se tournent vers Jean-Jacques Lachamp, maire de Nibles et vice-président en charge... de l'urbanisme : "Nous avions un projet de territoire avec notre ancien plan d'urbanisme. Les textes prévoient une période transitoire de 5 ans pour prescrire la révision d'un plan d'urbanisme intercommunal existant sans être obligé d'engager un nouveau plan d'ur-

banisme couvrant l'intégralité des 62 communes du Sisteronais-Buëch".

"Je pensais que ces recours apporteraient des éclaircissements. Je suis peut-être naïf car je pensais qu'il y avait un consensus", dit d'un air embarrassé, Patrick Masso, maire de La Motte-du-Caire. Le président, Daniel Spagnou réclame un vote de confiance, adopté à la majorité, et compris par les nouveaux frondeurs. En coulisse, les discussions s'annoncent douloureuses.

Jérémy MICHAUDET